

LA LOI DANS LA BIBLE

Le mot «loi» (hébreu: torah; grec: nomos) revêt plusieurs sens dans la Bible.
Pour comprendre la lettre aux Romains, nous devons bien distinguer entre certains de ces sens.

1. La loi en tant que condition absolue de Dieu pour le salut et critère absolu de condamnation.

La loi regroupe les commandements moraux, les enseignements, les principes et les exemples dans la Bible, bref toute la Bible. Elle est l'expression parfaite de la nature et de la volonté divines. Ainsi, *la loi exprime la nature de Dieu sous forme de commandements!*

Dans les passages bibliques suivants, la loi désigne avant tout la condition fixée par Dieu pour la justification (salut). Au sens absolu, la loi correspond à la condition absolue fixée par Dieu pour le salut, ses normes imposées à la vie et aux critères fixés par Dieu pour le jugement et la condamnation. Comme Dieu est absolument saint et juste, il exige et réclame des êtres humains un statut légal parfaitement (100%) saint et juste devant lui (Matthieu 5.48), une vie parfaitement (100%) sainte et juste devant lui (1 Pierre 1.15-16), une condamnation parfaitement (100%) totale et juste des péchés et leur châtement (Ecclésiaste 12.16). Le Dieu parfait ne peut pas et ne veut pas exiger moins que ces perfections et il l'exige. L'imperfection est de l'impiété (1 Jean 3.4) et expose l'homme à la sanction divine (Galates 3.10; Jacques 2.10).

La loi divine ne ressemble jamais à la loi humaine que l'on peut satisfaire à 70%. Devant la loi de Dieu, on est soit parfait à 100%, soit coupable à 100%. On est parfaitement sauvé, pardonné et enfant de Dieu; sinon, on est parfaitement perdu, non pardonné et éternellement condamné. Il va de soi qu'aucun homme sur terre ne peut acquérir une perfection supérieure en observant la loi; personne ne répond aux exigences du salut (Romains 3.23). Mais il est non moins évident qu'à moins que Dieu ne confère aux croyants une position parfaitement (100%) sainte et juste en Jésus-Christ par grâce au moyen de la foi, personne ne pourra jamais être sauvé (cf. 1 Corinthiens 1.30; 2 Corinthiens 5.21).

Tel est le sens du mot «loi» dans Romains 2.14-15; 3.19-21a; 4.13-15; 6.14-15; 7.1,4,6; 8.3,4,7; 10.4-5; et dans Galates 2.19,21; 3.2,5,10-13; 5.18.

(1) **La loi comme révélation de la nature et de la volonté de Dieu. Nul ne sera justifié en s'efforçant d'observer la loi.**

La loi regroupe les commandements moraux, les enseignements, les principes et les exemples dans la Bible, bref toute la Bible. Elle est l'expression parfaite de la nature et de la volonté divines. Ainsi, la loi exprime la nature de Dieu sous forme de commandements! Au sens absolu, la loi correspond à la condition absolue fixée par Dieu pour le salut, ses normes imposées à la vie et aux critères fixés par Dieu pour le jugement et la condamnation. La loi exige l'obéissance parfaite (Galates 3.10; 5.3; Jacques 2.10; 1 Jean 3.4). Avant la chute dans le péché, la loi devait procurer la vie véritable et maintenir la vie éternelle (Lévitique 18.5; Romains 7.10; 10.5; Galates 3.12). Après la chute dans le péché, la loi ne peut plus sauver les incroyants parce qu'ils *ne se soumettent pas* à 100% à la loi de Dieu et qu'ils *ne le peuvent pas* (Romains 8.7-8). Après la chute dans le péché, même les croyants ne peuvent pas observer à 100% toutes les exigences de la loi divine (Jacques 2.10), alors que la sainteté et la justice de Dieu l'exigent (Lévitique 18.5). Dieu ne justifiera pas une seule personne de l'Histoire et dans le monde qui se sera efforcée d'observer la loi (Romains 3.19-20,28; Galates 2.16)!

(2) **La loi a été révélée à tout le monde. S'efforcer d'observer la loi est une malédiction pour tout le monde.**

La loi comme condition de salut et de norme de condamnation a été donnée à Adam avant la chute dans le péché (Genèse 2.16-17). Dieu l'a également inscrite dans le cœur de tous les êtres humains (Romains 2.14-15; 1.32) de sorte que personne ne peut invoquer d'excuse (Romains 3.19). Elle a été donnée sous forme écrite à Moïse et à Israël (Lévitique 18.5; Deutéronome 4.1; 6.24; Néhémie 9.29; Ézéchiel 20.11,13,21; Romains 10.5). Cependant, après la chute dans le péché, la loi ne put plus procurer la vie à qui que ce soit, car personne n'a pu l'observer parfaitement (100%). Vouloir observer la loi est devenu une malédiction dont seul Jésus peut sauver les humains (Galates 3.10-25).

(3) **La loi inclut la révélation vétérotestamentaire et l'alliance néotestamentaire.**

Pour les Juifs de la période néotestamentaire, la loi comportait tout l'Ancien Testament, mais principalement la loi mosaïque. Elle se résumait aux exigences ou conditions justes et saintes de Dieu exprimées dans les lois morales, les lois cérémonielles (rituelles) et les lois civiles d'Israël. Pour la Juifs, la «loi» incluait particulièrement ces lois telles qu'elles étaient interprétées par les traditions développées par les docteurs (rabbins) juifs.

- * Les lois morales (les Dix Commandements) enseignaient au peuple de l'Ancien Testament la vie sainte et juste qu'il devait mener dans ses relations avec Dieu et ses voisins en tant que peuple de Dieu.
- * Les lois cérémonielles (relatives aux personnes mises à part, aux lieux, jours et actes sacrés) enseignaient au peuple de l'Ancien Testament comment il devait s'approcher de Dieu et l'adorer.
- * Les lois civiles (relatives aux rois et aux juges, aux lois pénales et aux restitutions) enseignaient au peuple de l'Ancien Testament comment se comporter en tant que nation théocratique parmi les nations païennes.

Mais les Juifs crurent à tort que l'observance de la loi de Moïse les sauverait. La délivrance de la Loi et de toute autre loi comme condition de salut est généralement exprimée en termes de délivrance de «l'ancienne alliance», la loi de Moïse (le code écrit) de l'Ancien Testament (Romains 7.6; Galates 3.10; 5.3; Hébreux 7.12,16,18-19,22; 8.5-13; 10.1-4).

(4) La loi a été augmentée des nombreuses interprétations et traditions des docteurs juifs.

Voir «la tradition des anciens» dans «la parabole de l'aveugle qui guide un aveugle, dans le manuel 11, leçon 25. Jésus-Christ et les apôtres ont rejeté les interprétations, traditions et additions que les rabbins juifs avaient ajoutées à la loi (Matthieu 15.6-9; 23.4; Actes 15.1,10; Galates 5.1-4). Les centaines de lois religieuses imaginées par les chefs religieux ne sont pas du goût de Dieu et ne peuvent sauver personne de ses péchés!

(5) La loi interprétée par les légalistes modernes.

Il y a eu dans le passé des gens qui enseignaient que le croyant n'est mort qu'à la loi cérémonielle comme condition de salut (leur interprétation de Romains 7.4,6). D'après eux, la «loi spirituelle» du Nouveau Testament se résume à l'Évangile que tout le monde peut observer. Cette loi a remplacé la loi littérale vétérotestamentaire que personne ne peut observer. Pour ces interprètes, *cette loi spirituelle rassemble la foi PLUS l'obéissance évangélique*. Ils croient donc qu'une personne est sauvée si elle croit en Jésus-Christ ET si elle obéit aux commandements moraux! Ils proclament le message suivant: le salut dépend absolument de la foi ET DE QUELQUE CHOSE QUE LE CROYANT DOIT ACCOMPLIR. C'est pourquoi certains chrétiens font des ajouts suivants une condition absolue du salut:

- * l'entrée dans une dénomination (qui, pour eux, représente la seule véritable Église)
- * le baptême d'eau sous une forme particulière (qui, pour eux, est le seul vrai baptême)
- * la pratique d'une certaine vie de sainteté (s'abstenir de certains aliments, de certaines activités et de certaines relations)

La lettre aux Romains rejette toutes ces notions. Les gens sont sauvés, non en raison de ce qu'ils accomplissent, mais en raison de ce que Dieu a accompli pour eux (cf. Éphésiens 2.8-9)! Bien que l'observance de la loi ne sauve personne, les gens sauvés manifestent leur salut en vivant selon les commandements moraux de Dieu. Le Décalogue n'a jamais été donné comme condition de salut, mais comme guide indiquant comment les gens sauvés doivent vivre (cf. Exode 20.1-2).

(6) La loi a été accomplie seulement par Jésus-Christ.

Le but de la première venue de Jésus-Christ (sa vie, ses souffrances, sa mort et sa résurrection) était de remplir la juste condition de Dieu pour le salut des êtres humains (Matthieu 3.15; 5.17; Jean 4.34; 17.4; 19.30).

- * Il a déjà accompli la loi en tant que juste exigence de Dieu pour le salut et la vie sainte en faveur de ceux qui croient en lui, et en tant que norme absolue de jugement et de condamnation pour ceux qui le rejettent.
- * Il a déjà accompli toutes les institutions (lois cérémonielles) de la loi vétérotestamentaire (mosaïque) comme le sacerdoce, le culte au temple, les jours de fêtes religieuses et les jeûnes, la circoncision, les sacrifices, les aumônes et les dîmes, les règles de pureté, etc.
- * Il a accompli toutes les prophéties, les ombres et les illustrations de l'Ancien Testament (voir manuel 3, supplément 15) (Hébreux 9.8-10; 10.1; Colossiens 2.17)

Bref, Jésus-Christ a *accompli* la loi tout entière (Matthieu 5.17)!

Par sa mort et sa résurrection, Jésus-Christ

- * *a changé* la loi (Hébreux 7.12)
- * *a mis de côté* la loi (Hébreux 7.18-19)
- * *annulé* la loi avec toutes ses règles (Colossiens 2.14)
- * *aboli* la loi avec toutes ses prescriptions (Éphésiens 2.14-15)!

Jésus est venu pour racheter ceux qui autrefois étaient sous la loi et esclaves de la loi pour obtenir grâce et le statut légal d'enfants de Dieu (Galates 3.13-14; 4.5). Bref, Jésus-Christ est venu pour racheter le peuple de la loi de Dieu comme condition absolue de salut (justification, acceptation) et norme absolue de la condamnation.

2. La loi comme enseignements spirituels et commandements moraux pour vivre en peuple de Dieu.

Dans les passages bibliques suivants, la loi ne désigne pas avant tout la condition à remplir pour la justification (salut) mais exprime les exigences de Dieu pour la sanctification, pour mener une vie conforme à celle que doivent mener des gens justifiés (sauvés). La loi désigne alors les enseignements de la Bible, principalement les commandements moraux.

(1) La loi comme préparation au salut: elle donne la connaissance du péché.

La loi morale (comme le Décalogue) révèle aux gens ce qu'est le péché (Romains 7.7). D'un côté, la loi morale révèle la sainteté, la justice, la bonté et la nature spirituelle de Dieu. De l'autre, elle révèle l'impiété, l'injustice, la méchanceté, la nature charnelle ou dépravée de l'homme (Romains 7.12,14). C'est ainsi que la loi morale prépare l'homme à être sauvé de ses péchés. La blancheur éclatante et pure des lois morales et spirituelles de Dieu révèle clairement la noirceur de la dépravation morale et spirituelle de l'être humain (Galates 3.19-25; 1 Timothée 1.8-11; Hébreux 8.10)!

(2) La loi comme instrument de la nature pécheresse; elle communique l'expérience de la nature pécheresse.

La loi morale est sainte, juste, bonne et spirituelle (Romains 7.12,14) et ne peut être la cause du péché. Celle-ci se trouve dans la nature pécheresse de l'homme. La nature humaine se sert de la loi morale comme d'un instrument qui excite et fait naître toutes sortes de désirs coupable chez l'individu. Dès qu'il prête attention à la loi morale, sa nature pécheresse devient un tyran puissant sur son corps et une réalité terrible dans sa conscience (Romains 7.8-11). La nature de péché l'incite à porter du fruit pour la mort (Romains 7.5; cf. Galates 6.19-21). Plus il s'efforce d'observer la loi morale, plus il découvre et prend conscience de sa déchéance morale et spirituelle totale (cf. Romains 7.14-15). Ainsi, l'individu meurt dans la mesure où son supposé état de bonté et de fausse sécurité s'écroule, le plongeant dans un état de misère profonde et en danger de condamnation éternelle (Romains 7.9b).

(3) La loi comme norme divine de vie sainte et juste.

Bien que le croyant ne soit plus «sous la loi», c'est-à-dire soumis aux conditions absolues divines pour le salut et exposé à ses normes absolues de condamnation (Romains 6.14), il n'est pas exempt de la loi de Dieu dans son sens large de Parole de Dieu et dans son sens plus restreint de loi morale de Dieu (le Décalogue, etc.).

La Parole de Dieu comme loi. Le croyant désire découvrir les remarquables enseignements dans la loi (la Bible), les méditer à longueur de journée, leur obéir et trouver paix et stabilité pour sa vie (Psaume 119.18,97,136,165). La Parole de Dieu qui est prêchée et enseignée, entendue, lue et mise en pratique est appelée «la loi parfaite de la liberté» (Jacques 1.25). Les commandements les enseignements, les principes et les exemples moraux dans la Bible – bref toute la Bible – est l'expression parfaite de la nature et de la volonté de Dieu. La loi est donc la nature de Dieu exprimée sous le forme de commandements! Elle est donc le moyen parfait selon lequel les enfants de Dieu doivent vivre. Elle est la voie parfaite vers l'authentique liberté.

Les Dix Commandements comme loi. C'est seulement après avoir racheté (sauvé) son peuple en le conduisant de l'esclavage à la liberté que Dieu lui a donné les Dix Commandements (Exode 20.1-17). Il ne lui a pas donné ces commandements moraux comme une condition du salut, ce qui l'aurait mis sous un nouveau joug et les aurait de nouveau asservi. Il lui a donné ces commandements moraux comme moyen de préserver sa liberté! Vivre à l'intérieur des limites des commandements moraux de Dieu est le seul moyen possible pour le peuple de Dieu de préserver sa liberté et d'en vivre. La loi morale n'est donc ni un moyen d'asservir le peuple ni un moyen de le sauver. C'est le moyen pour ceux qui ont déjà été sauvés d'adopter un style de vie de gens rachetés!

La loi royale comme loi. L'amour est l'accomplissement de la loi parce que l'amour exprime sous une forme positive tout ce que le Décalogue exprime sous une forme négative. L'amour transforme «Tu ne dois pas...!» en «Tu dois!» (Romains 1.8-10). La loi décrit comment aimer Dieu, votre prochain et vous-même (Marc 12.30-31; Romains 13.10; Galates 5.14; 6.2; Jacques 2.8) et comment mener une vie sainte et juste par reconnaissance pour ce que Dieu a fait pour vous.

(4) La loi comme référence de Dieu pour le jugement.

Les croyants doivent parler et agir comme des gens qui doivent être jugés par «la loi de liberté» (Jacques 2.12). Loi et liberté sont indissociablement liées! Il n'existe pas d'authentique liberté sans la loi de Dieu. Celle-ci se trouve dans la Bible et dans les lois morales de Dieu. La loi est la nature de Dieu exprimée sous le forme de commandements (Jacques 1.25)! Il n'y a pas de véritable liberté sans une vie conforme au caractère de Dieu révélé dans ses commandements! Les chrétiens doivent mener une vie conforme à la loi de Dieu et ils seront jugés d'après la loi de Dieu. Les incroyants veulent seulement la liberté. Ils veulent être affranchis de toutes les règles et de la soumission à leurs parents, à leur communauté religieuses et à leur groupe social pour faire tout ce qu'ils veulent et s'adonner aux péchés comme la sexualité débridée, la toxicomanie, l'avarice, la quête du pouvoir, etc. Mais cette sorte de liberté ne conduit à l'asservissement à ces péchés.

Les croyants sont nés de nouveau par la parole de vérité (Jacques 1.8) et ils ont dans leurs pensées et dans leurs cœurs la loi écrite de Dieu (Hébreux 10.16). Les croyants se sont volontairement attachés à Dieu et à sa loi. Ils veulent et peuvent accomplir la loi de Dieu et ils l'accomplissent. Ils trouvent leur plus grande liberté dans les limites imposées par les lois de Dieu! Pour les croyants, il n'y a pas de vraie liberté en dehors de la loi divine! Pour eux, l'obéissance à la loi de Dieu est l'expression de leur amour pour lui (Jean 14.21,23) et cela les rend vraiment libres (Jean 8.31-32,36; cf. Actes 5.32). Désobéir à la loi de Dieu revient à s'opposer à la loi de Dieu, la critiquer, la juger fausse. Celui qui désobéit à la loi de Dieu ne reconnaît pas Dieu comme Législateur et Juge (Jacques 4.11-12). Dieu le Législateur et le Juge jugera tout le monde selon la «loi qui procure la liberté», c'est-à-dire les enseignements de la Bible et en particulier la loi morale.

3. La loi comme principe ou norme d'action.

Dans les passages suivants, le mot «loi» désigne un principe ou une norme d'action.

(1) La loi des œuvres (Romains 3.27).

La loi des œuvres est le principe selon lequel les œuvres personnelles ou les efforts acharnés de la personne pour obéir à la loi de Moïse sont nécessaires à sa justification (salut). Un tel principe aboutit à la vantardise (cf. Éphésiens 2.8-9).

(2) La loi de la foi (Romains 3.27).

La loi de la foi est le principe selon lequel la foi en Jésus-Christ et en son œuvre parfaite de salut est la condition de la justification (salut). Un tel principe maintient dans l'humilité.

(3) La loi du péché (Romains 7.21,23ac,25b).

La loi du péché désigne le péché qui habite en l'être humain, sa nature pécheresse ou dépravée qui agit comme une loi ou un principe inflexible, une puissance qui désire asservir, dominer ou contrôler le croyant. Paul ne va pas jusqu'à dire que le croyant pèche constamment, mais il déclare que la nature de péché dans le croyant est une puissance dont le croyant ne peut pas s'affranchir tout seul. La nature pécheresse défie et s'oppose sans cesse à la volonté humaine et transforme les bonnes intentions du croyant en mal. Chaque fois que le croyant veut faire le bien, le mal surgit et assaille le croyant (cf. 1 Pierre 5.8). Le péché se couche à la porte du croyant, désireux de bondir dans sa vie (cf. Genèse 4.7) et transformer sa bonne action en une mauvaise. La loi du péché est surtout agissante dans les membres de son corps (Romains 6.13,19; 7.14,17,20). La loi du péché continuera d'être une réalité dans la vie du croyant jusqu'à ce qu'il soit délivré de son corps de mort (Romains 7.24; 1 Corinthiens 15.54-57), c'est-à-dire libéré de son corps physique dans sa condition présente soumise aux ravages de la nature déchue et de la mort.

Les non chrétiens ne sont pas affranchis de la mainmise absolue et du pouvoir asservissant de la nature de péché (le vieil homme, le corps du péché, Romains 6.6). Bien que les chrétiens aient été affranchis une fois pour toutes du pouvoir dominateur et asservissant de la nature pécheresse, celle-ci demeure une puissance redoutable dans leur vie (Romains 6.7; 7.18; 8.2). La nature pécheresse est continuellement en conflit avec le Saint-Esprit qui habite dans le croyant (Romains 6.13,19; Galates 5.16-23). Les vrais chrétiens résistent constamment à la conformité au monde pécheur et décident de se laisser transformer à la ressemblance de Christ (Romains 12.1-2; Colossiens 3.10).

(4) La loi de l'esprit (Romains 7.23b).

La loi de l'esprit est la nature régénérée du croyant, l'être intérieur ou sa vraie nature (Romains 7.22), qui se comporte comme une autre loi ou puissance désirant assujettir, dominer ou contrôler le chrétien. En d'autres termes, la loi de l'esprit est le Saint-Esprit qui vit dans le croyant. Avec beaucoup de détermination, la loi de l'esprit désire constamment faire ce qui est bien, c'est-à-dire obéir aux commandements moraux de Dieu (Romains 7.16,22,26) et à la forme d'enseignement à laquelle ils sont exposés (Romains 6.17).

(5) La loi de l'Esprit de vie (Romains 8.2).

La loi de l'Esprit est le Saint-Esprit qui agit comme une loi ou une puissance qui régénère, conduit et contrôle toute la vie du croyant.

(6) La loi du péché et de la mort (Romains 8.2).

C'est la même chose que la loi du péché dans Romains 7.21,23ac,25b.

(7) La loi de la justice (Romains 9.31).

La loi de la justice est l'objet de la justification ou de l'obtention de la justice devant Dieu. D'un côté, ce thème était de la plus haute importance parmi les Juifs. Ils recherchaient la justification devant Dieu en faisant les œuvres de la loi. Mais ils n'ont jamais obtenu la justification. Jamais les Juifs n'ont obtenu la justification en pratiquant les œuvres de la loi. D'un autre côté, cette question ne préoccupait pas du tout les non-Juifs. Ils se préoccupaient certes des questions morales, jamais ils n'ont recherché la justification devant Dieu. Ils l'ont cependant obtenue par la foi en Jésus-Christ.

(8) La loi n'est pas contre ces choses (Galates 5.23).

Absolument rien ne peut s'opposer à ce que Dieu opère dans les croyants par son Saint-Esprit. Alors que des lois morales combattent les actes de la nature pécheresse (Galates 5.19-21), il n'existe aucune loi contre le fruit de l'Esprit! Voilà qui devrait être le plus grand encouragement à vivre par l'Esprit et à porter le fruit de l'Esprit!